

Fonds social européen : quels résultats en Île-de-France ?

*Enquête sur le suivi des participants aux projets FSE de 2014
à 2017 dans le cadre du programme opérationnel régional
FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 de l'Île-de-France*

28 octobre 2020



Fonds social européen : quels résultats en Île-de-France ?

Enquête sur le suivi des participants aux projets FSE en Île-de-France de 2014 à 2017

SUIVRE ET METTRE EN ŒUVRE LE FONDS SOCIAL EUROPEEN EN ÎLE-DE-FRANCE	3
Le contexte	3
La méthode d'enquête	4
LES CHIFFRES CLES RELATIFS AUX PARTICIPANTS D'OPERATIONS COFINANCÉES PAR LE FSE ET L'IEJ ENTRE 2014 et 2017	5
LES GRANDES TENDANCES RELATIVES A LA SITUATION DES PARTICIPANTS SIX MOIS APRES LA FIN DE LEUR PARTICIPATION AUX ACTIONS SOUTENUES PAR LE FSE	7
Le soutien à l'entrepreneuriat	7
La lutte contre les discriminations	9
Le soutien à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire	10
Le soutien à la formation ET A la qualification, levier pour favoriser l'emploi	12
L'accès à l'emploi des jeunes sans formation ni emploi en Seine-Saint-Denis	13

SUIVRE ET METTRE EN ŒUVRE LE FONDS SOCIAL EUROPEEN EN ÎLE-DE-FRANCE

LE CONTEXTE

En Île-de-France, la Région gère 294,2 millions d'euros de Fonds social européen sur la période 2014-2020. Principale ressource mobilisée sur le territoire dans le cadre des Fonds européens structurels et d'investissement, le FSE soutient des projets de formation ou d'accompagnement de personnes portés par des structures intervenant dans le champ des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

Les axes d'intervention du Fonds social européen en Île-de-France :

- Encourager les dynamiques entrepreneuriales
- Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations
- Adapter les compétences, en soutenant l'éducation et la formation professionnelle
- Accompagner les jeunes de Seine-Saint-Denis vers la formation et la qualification

Entre 2014 et 2016, les projets FSE et IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes, ciblée sur la Seine-Saint-Denis) ont permis d'accompagner environ 46 000 personnes. Ces projets sont menés en réponse à des appels à projets, dans le cadre de la gestion déléguée aux cinq organismes intermédiaires de la Région Île-de-France (académies de Créteil, Paris, Versailles, Chambre de commerce et d'industrie, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) ou dans le cadre de marchés de formation professionnelle portés par la Région Île-de-France.

Dans le cadre de la gestion des FESI pour la période 2014-2020, le suivi des participants aux actions financées par le Fonds social européen a été renforcé par rapport aux programmations précédentes, permettant une amplification du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques européennes, ainsi que leur évaluation.

C'est dans ce contexte que la Région Île-de-France présente ici les résultats d'une enquête sur le suivi des participants aux projets cofinancés par le Fonds social européen et menés entre 2014 et 2017. Le présent document fait état de la situation des participants 6 mois ou 3 ans après leur participation au projet.

LA METHODE D'ENQUETE

Ces résultats sont l'aboutissement de plusieurs campagnes d'enquête, assurées par la société COHDA. Les données ont été collectées sur la base d'un échantillon représentatif de 38 926 participants. 5 campagnes d'enquête ont été réalisées pour collecter les informations relatives aux participants six mois après la fin de leur accompagnement en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Pour les actions d'aide à la création et reprise d'entreprise, un suivi de la situation des participants trois ans après la fin de leur accompagnement a été effectué. Les résultats présentés ici portent sur la situation des participants sortis en 2014, 2015 et 2016. Les participants dont l'accompagnement s'est achevé en 2017 seront interrogés dans le cadre de la prochaine campagne d'enquête pour être en adéquation avec l'enquête à 3 ans.

L'enquête a été réalisée en deux temps : d'abord, un questionnaire a été transmis par mail aux participants, puis les non-répondants à l'enquête mail ont été contactés par téléphone.

Un traitement statistique a ensuite été réalisé pour assurer la représentativité des participants et répondre aux règles d'échantillonnage définies par la Commission européenne.

Plus précisément, ces statistiques sont réalisées en fonction des types d'accompagnement suivis par les participants, par exemple : l'accompagnement à la création d'entreprise, la lutte contre le décrochage scolaire, ou encore la lutte contre les discriminations.

LES CHIFFRES CLES RELATIFS AUX PARTICIPANTS D'OPERATIONS COFINANÇÉES PAR LE FSE ET L'IEJ ENTRE 2014 ET 2017

Plus de **12 000 personnes** ont suivi des actions d'aide à la création ou reprise d'entreprise

2 500 personnes ont participé à des opérations de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes

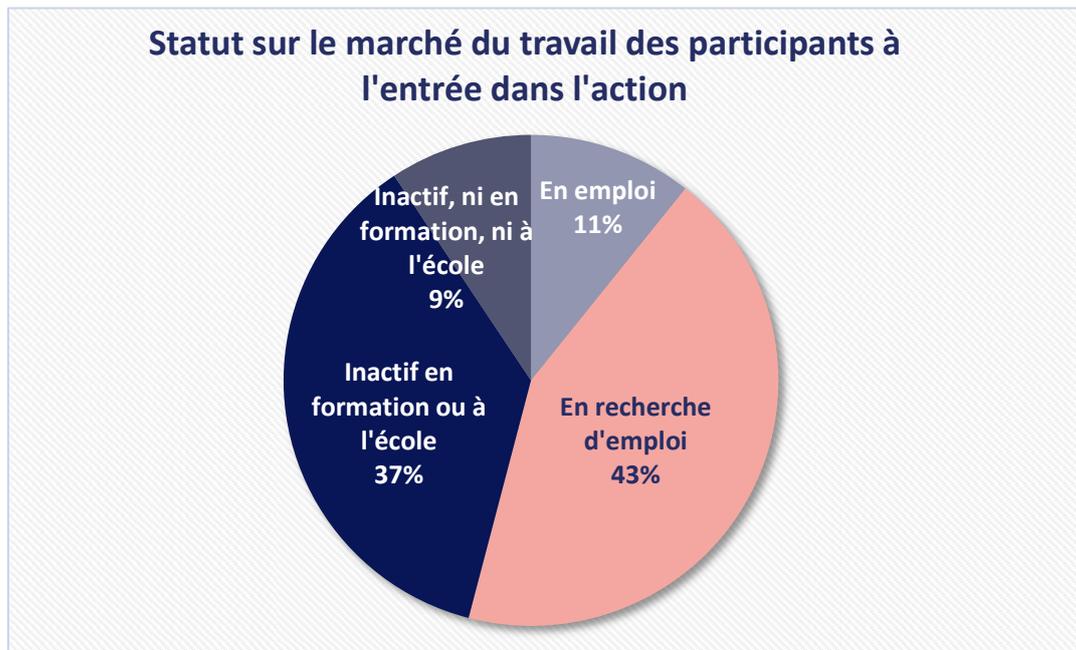
37 300 demandeurs d'emploi ont été accompagnés, via des actions de formation notamment

Près de **17 000 demandeurs d'emploi** ont participé à des formations qualifiantes

18 500 jeunes ont participé à des actions de la lutte contre le décrochage scolaire

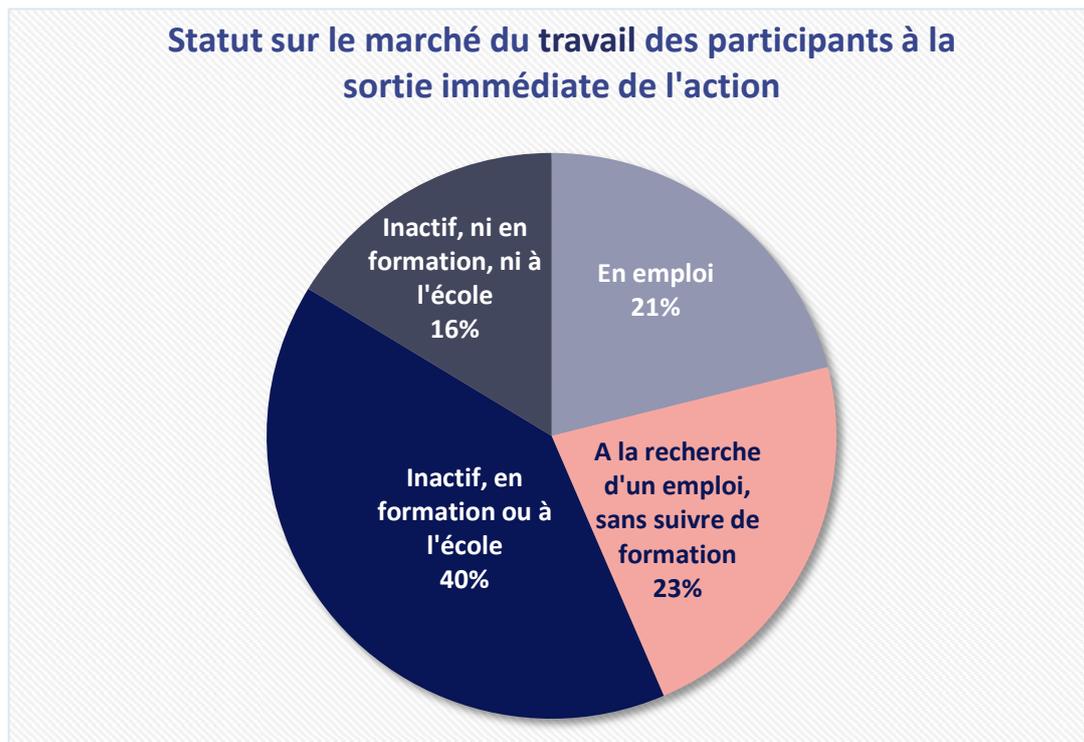
Entre 2014 et 2017, près de 60 000 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'actions soutenues par le Fonds social européen, parmi lesquelles 46,2% de femmes et 53,8% d'hommes.

Au début de leur accompagnement, près de la moitié des participants étaient en recherche d'emploi (43%), 45,9% étaient inactifs et 11% étaient en emploi.¹



¹ Ces informations s'appuient sur les informations renseignées par les participants dans leur questionnaire d'entrée

A l'issue de leur accompagnement, 40% des participants ayant suivi une action financée par le Fonds social européen étaient inscrits dans une formation ou suivaient des études. Le nombre de personnes en recherche d'emploi était en baisse (21% contre 43% initialement) et près d'un quart étaient en emploi (21% contre 11%).²



² Ces informations s'appuient sur les informations renseignées par les participants dans leur questionnaire de sortie

LES GRANDES TENDANCES RELATIVES A LA SITUATION DES PARTICIPANTS SIX MOIS APRES LA FIN DE LEUR PARTICIPATION AUX ACTIONS SOUTENUES PAR LE FSE

LE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT

Afin de pallier la baisse constatée du nombre de création et de reprise d'entreprise en Île-de-France, le FSE cofinance des opérations en vue de favoriser l'accessibilité des publics éloignés de l'emploi via un parcours d'accompagnement intégré, en promouvant la création et la reprise d'entreprise, le développement d'outils spécifiques d'accompagnement, et en renforçant la pérennité de ces initiatives économiques.

51% des personnes interrogées ont créé ou repris une entreprise six mois après la formation soutenue par le Fonds social européen

74% d'entre elles sont encore en activité trois ans après

Les actions soutenues ont permis d'accompagner 12 263 personnes à la création ou reprise d'entreprises entre 2014 et 2016, dont 42% de femmes (5 150).

Sur la totalité des participants, 51% ont déclaré avoir créé ou repris une entreprise dans les six mois suivants la fin de l'accompagnement ou de la formation, dont 52,1% étaient des femmes. 74% d'entre eux étaient encore en activité 3 ans après.

55% des participants initialement sans emploi ont déclaré avoir créé ou repris une entreprise dans les six mois suivant leur accompagnement.

55% des participants initialement sans emploi ont créé ou repris une entreprise six mois après avoir suivi l'accompagnement FSE



Léa Galice, Présidente et cofondatrice de Galanck, en était aux prémices de son entreprise lorsqu'elle a postulé au concours Créatrices d'avenir, initié par l'association Initiative Ile-de-France :

« J'ai été lauréate du concours Créatrices d'avenir en 2017, dans la

catégorie « Innovation ». A l'époque, mon projet entrepreneurial en était à ses débuts. A la suite d'une première campagne de financement participatif, nous avons produit une présérie du sac connecté que nous commercialisons aujourd'hui. Désormais, nous comptons plus de 1 500 clients et diversifions notre gamme de produits aux nouveaux équipements techniques urbains pour les cyclistes, utilisateurs de trottinettes ou encore de gyropodes.

« L'exercice a été vraiment fondateur pour la suite de mon activité »

Léa Galice, Présidente et cofondatrice de Galanck

Participer à ce concours m'a permis de bénéficier de financements, d'un réseau et de construire des partenariats. Mais surtout, j'ai beaucoup travaillé sur le dossier de candidature et j'ai ainsi pu mettre à plat ma vision de l'entreprise, ma stratégie et mon business plan. J'ai dû défendre mon projet devant un jury, prendre la parole en public... C'était la première fois que je me « vendais ». L'exercice a été vraiment fondateur pour la suite de mon activité.

Le fait que le concours soit exclusivement féminin a aussi été un facilitateur pour moi et m'a donné beaucoup de force et de confiance en moi au démarrage. J'avais l'idée d'un monde entrepreneurial plutôt viril et agressif et le fait d'être entre pairs m'a mise en confiance pour avoir l'audace de me "vendre". »

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ adopté en 2015 faisait état des inégalités infrarégionales, et du fait que la diversité de la région capitale ne semblait pas prémunir ses habitants de certaines inégalités de traitement du fait de leur origine, leur sexe, leur âge ou encore de leur handicap.

Afin de lutter contre ces discriminations, le Fonds social européen intervient en soutien à des actions de sensibilisation et de formation pour changer les pratiques, finance des actions d'accompagnement des victimes de discriminations et d'accès au droit.

L'objectif de ces actions est de réduire les inégalités et discriminations sur le territoire francilien. Environ **2 500 personnes en ont bénéficié entre 2014 et 2017.**

Parmi elles, 31% ont déclaré être en emploi six mois après leur participation à ces actions, y compris à titre indépendant.

Par ailleurs, 27% des participants considérés comme défavorisés³ (environ 1 000 participants sont considérés comme défavorisés, soit 50% des bénéficiaires) exerçaient un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation à ces actions.

³ Les participants considérés comme « défavorisés » sont définis dans le règlement 1304/2013 du 17 décembre 2013 : « Le FSE intervient en faveur des personnes, notamment les personnes défavorisées telles que les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques, les communautés marginalisées et les personnes de toutes les catégories d'âge victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. »

LE SOUTIEN A L'EDUCATION ET LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le diagnostic territorial établi au moment de la rédaction du Programme opérationnel régional 2014-2020 a démontré l'importance du diplôme dans l'accès à l'emploi, les jeunes qui en sont privés se retrouvant dans une situation particulièrement précaire et en risque d'exclusion. Entre 2014 et 2017, l'âge légal de scolarisation obligatoire était de 16 ans. En Île-de-France, la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études (décrocheurs) est de 8,8 % en Île-de-France (10,1 % en France)⁴.

Dans ce cadre, le Fonds social européen mobilisé par la Région Île-de-France finance, pour les jeunes de moins de 25 ans sans qualification, des actions de prévention au décrochage scolaire, des actions visant au raccrochement au système scolaire des décrocheurs, ainsi que des actions d'ingénierie destinées à l'adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés ou en difficultés.

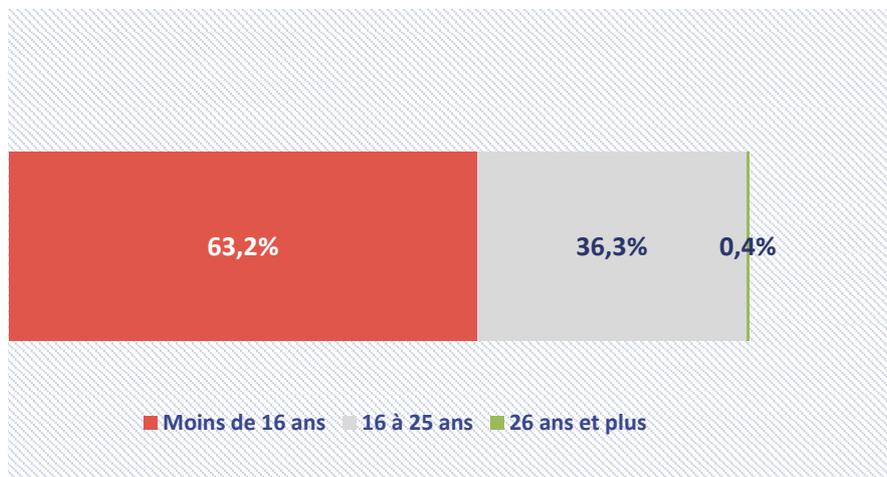
85% des jeunes de moins de 25 ans sont en formation six mois après la formation suivie

A ce titre, environ **13 000 jeunes de moins de 16 ans** ont bénéficié d'actions de prévention du décrochage scolaire et 7000 jeunes de plus de 16 ans ont bénéficié d'action de rattrapage scolaire entre 2014 et 2017. Parmi eux, 58% étaient des hommes et 42% étaient des femmes.

85 % d'entre eux sont en formation ou en école en raison de leur jeune âge (moyenne de 14 ans au début de l'accompagnement) six mois après l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Ainsi, les projets suivis semblent permettre de prévenir le décrochage et maintenir les jeunes en formation initiale. Seuls 3% sont inactifs, ni en formation ni en école à l'issue de l'accompagnement suivi.

⁴ Source : Insee, recensement de population millésimé 2013

Âge des participants des actions de lutte contre le décrochage scolaire



Parmi les bénéficiaires de ces actions de soutien à l'éducation, Isaac, collégien au collège Guinette à Etampes (Essonne), qui a pu bénéficier en 2017 d'une initiation au slam dans le cadre du réseau Canopé.



« Je suis en 4e SEGPA. La scolarité a lieu en partie en classe, en partie en atelier, pour découvrir les métiers liés à l'habitat et à la construction, ou à l'hygiène, l'alimentation et aux services. Quand j'étais en 6e, on nous a proposé une initiation au slam avec le réseau Canopé. J'aime beaucoup la musique, mais pour moi, trouver les mots, c'est difficile. Des slameurs sont venus au collège. Ils nous ont présenté leurs œuvres, ils nous ont expliqué comment ils écrivaient, et on a beaucoup travaillé avec eux autour de trois thèmes : la peur, la violence et la joie. Puis chacun a présenté ce qu'il avait fait devant la classe : j'avais peur, mais une fois que j'ai commencé, c'était une sensation très forte. Depuis, je fais du théâtre, et mon enseignante référente, Madame Marques, m'encourage beaucoup dans cette activité. Mon rêve, c'est de devenir acteur un jour et de faire du cinéma. Mon modèle, c'est Will Smith, un acteur génial, en

particulier dans Hancock, où il joue un super-héros pas comme les autres ! Bien sûr, je travaille beaucoup dans toutes les matières, mais avec le slam et maintenant le théâtre, j'ai beaucoup plus confiance en moi »⁵.

« Avec le slam et maintenant le théâtre, j'ai beaucoup plus confiance en moi »

Isaac, collégien à Etampes (91)

LE SOUTIEN A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION, LEVIER POUR FAVORISER L'EMPLOI

En 2015, le taux d'activité des jeunes franciliens de moins de 25 ans s'élevait à 38,6 %, soit 3 points de moins que la moyenne nationale. Le taux d'emploi des jeunes franciliens âgés de 15 à 24 ans s'élève à 28,5 %, soit 1 point de moins que la moyenne nationale en 2015⁶. En 2017, le taux de chômage moyen des jeunes de 15 à 24 ans était de 15,9 %, avec de fortes disparités selon les départements (21 % en Seine-Saint-Denis et 10,2 % à Paris). Au niveau national, il était de 21,6 %. La part des non diplômés⁷ représente 41,3% des jeunes franciliens de 15 à 24 ans.⁸

Les analyses de l'Insee réalisées en 2016-2018 démontrent que l'insertion dans l'emploi des jeunes augmente avec leur niveau de diplôme. L'absence d'une qualification suffisante ou adaptée constitue donc un frein supplémentaire pour les personnes éloignées de l'emploi, ou menacées de l'être.

Sur ce sujet, le Fonds social européen intervient pour permettre aux jeunes de 16-25 ans sans qualification de s'insérer dans des parcours adaptés à leurs besoins. Il finance, pour les Franciliens les moins qualifiés, des parcours de formation correspondant à leur projet professionnel et aux opportunités de travail sur le territoire. Le Fonds social européen soutient aussi des actions visant à renforcer l'accès des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés via

⁵ Entretien réalisé à l'automne 2019

⁶ Recensement de la population, Insee 2015 (données par âge, notamment)

⁷ ou ayant au plus le BEPC, Brevet des collèges, DNB et le certificat d'aptitudes professionnelles, brevet d'études professionnelles

⁸ Insee, RP 2015

des programmes de formation, ainsi que des parcours de formation destinés aux personnes placées sous-main de justice.

58% des personnes interrogées ont déclaré être en emploi six mois après leur sortie de formation

Près de 18 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions de ce type entre 2014 et 2017. Les résultats de l'enquête menée 6 mois après l'accompagnement des participants démontrent que **58 % d'entre eux étaient en emploi six mois après leur sortie de formation. Parmi ces derniers, 31% ont déclaré avoir un emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois).**

Par ailleurs, 57% des participants considérés comme défavorisés étaient en emploi six mois après l'achèvement de leur formation.

57% des participants considérés comme défavorisés étaient en emploi six mois après l'achèvement de leur formation.

L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES SANS FORMATION NI EMPLOI EN SEINE-SAINT-DENIS

La Seine-Saint-Denis (SSD) est le seul département d'Île-de-France bénéficiaire de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (4,5 % de l'enveloppe nationale).

C'est un département jeune, au sein duquel près de 40 % de la population vit dans des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Le nombre de personnes ni en emploi, ni en formation (NEET) était estimé en 2014 à 46 000 jeunes, soit 21,9 % des 15-24 ans (7 points de plus que la moyenne régionale)⁹. Deux spécificités les distinguent des jeunes Franciliens dans leur ensemble : une forte surreprésentation des jeunes de Seine-Saint-Denis au sein des « inactifs non

⁹ Extrait de la monographie régionale réalisée dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ en France, DGEFP, 2018. L'intégralité du rapport est disponible sur le site www.fse.gouv.fr

scolarisés » ou NEET¹⁰, et, des conditions d'accès à l'emploi dégradées avec une surreprésentation de jeunes de Seine-Saint-Denis en situation de chômage, en comparaison à la moyenne régionale.

Afin de réduire ces inégalités et assurer l'accès à l'emploi des jeunes, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, essentiellement mise en œuvre par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, finance des actions de repérage des jeunes inactifs non scolarisés de moins de 25 ans sur le territoire, visant à les accompagner vers une formation, un apprentissage, un stage ou un emploi.

Entre 2016 et 2017, près de 2500 jeunes de 15 à 24 ans ont été accompagnés en Seine-Saint-Denis, et **30% ont déclaré suivre un programme de formation menant à une qualification** ou un apprentissage ou un stage 6 mois après leur participation. 33% des participants ont également déclaré être en emploi.

30% des jeunes ont déclaré suivre une formation menant à une qualification ou à un apprentissage dans les six mois suivant leur participation à une action IEJ.

33% ont déclaré être en emploi

¹⁰ NEET : "Not in Education, Employment or Training", ce qualificatif désigne les jeunes sans emploi ni formation